A partir d'une analyse de l'aide accordée par les divers paliers de gouvernement et par le secteur privé aux compagnies de théâtre, de musique, de danse et d'opéra, le rapport Pasquill constate que les moyens financiers de la plupart des compagnies sont nettement insuffisants, et formule une série de recommandations en vue d'assurer leur progrès et leur stabilité.

Entre autres choses, il préconise notamment:

- 1) une augmentation sensible de l'aide globale du secteur public aux entreprises de spectacles (d'environ 20 millions de dollars en 1970-71 à 32.5 millions en 1974-75);
- 2) l'élaboration par le Conseil des Arts d'une politique d'aide analogue aux politiques déjà adoptées par le Secrétariat d'Etat à l'égard des musées, de l'édition et du cinéma;
- 3) l'institution, par le Gouvernement fédéral, d'un régime particulier pour certaines entreprises de spectacles reconnues comme des "valeurs artistiques nationales", et l'élaboration de formules spéciales pour assurer leur financement;
- 4) l'examen de la possibilité d'étendre l'aide du Conseil des Arts, jusqu'ici réservée aux entreprises de calibre professionnel, aux groupes qui s'en rapprochent par leur créativité et par la qualité de leur production.
- 5) l'étude de mesures spéciales pour stimuler les nouveaux modes d'expression artistique et pour encourager les artistes créateurs;
- une meilleure répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des arts du spectacle;
- 7) un effort de la part du Conseil des Arts pour amener les gouvernements municipaux des grandes villes à augmenter leur aide aux arts du spectacle, et pour les aider à mettre au point des méthodes efficaces d'évaluation des demandes de subventions;
- 8) une intervention du Conseil des Arts en vue d'amener le secteur privé à augmenter son aide aux arts du spectacle, la valeur relative de cette aide étant tombée d'environ 34 p. cent en 1963-64 à 15 p. cent en 1970-71.

L'avant-propos du rapport Pasquill précise que les conclusions et recommandations qui y sont formulées n'engagent que leurs auteurs. Selon le directeur du Conseil des Arts, M. André Fortier, elles vont cependant dans le sens des préoccupations générales du Conseil et auront certainement une influence sur la remise à jour de ses programmes. "Je crois aussi, a-t-il ajouté, que ce document aidera les divers gouvernements intéressés, et aussi le secteur privé, à se rendre compte de l'ampleur des besoins dans ce domaine, et de la nécessité d'une action concertée et d'un effort plus grand pour y faire face."

Timbre commémoratif en l'honneur de Jeanne Mance

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a annoncé récemment qu'un timbre commémoratif de 8c. sera émis le 18 avril 1973 pour marquer le tricentenaire de la mort de Jeanne Mance.



Jeanne Mance, première infirmière laïque à s'installer en Nouvelle-France, fut la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal et la co-fondatrice de cette ville. Ses nombreux titres, couronnement de toute une vie de labeur, constituent le témoignage d'une personnalité remarquable, l'une des plus belles figures de l'histoire canadienne.

Née le 12 novembre 1606, à Langres en Champagne (France), Jeanne Mance était la deuxième d'une famille de douze enfants. Elle perdit sa mère à vingt ans et devint, aux côtés de sa soeur aînée, le soutien de son père et la responsable de l'éducation de ses jeunes frères et soeurs. Au fur et à mesure que les enfants grandissaient Jeanne Mance consacrait plus de temps aux oeuvres de charité. C'est tout probablement au cours de ces années de bénévolat que Jeanne Mance commença à soigner les malades. Ce fut

à la suite de la lecture des Relations des Jésuites qu'elle songea à consacrer sa vie aux colons de la Nouvelle-France. Elle devint membre de la Société Notre-Dame de Montréal et. assurée de l'appui financier de madame de Bullion, elle s'embarqua pour l'Amérique le 9 mai 1641. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, était aussi de ce voyage. C'était le début d'une très grande aventure: la fondation et l'affermissement de Ville-Marie, la création et l'administration d'un hôpital dans des conditions extrêmement périlleuses, des travaux considérables, des peines, et des démarches d'un côté et de l'autre de l'Atlantique.

Au service des autres

Le but de Jeanne Mance était avant tout de servir "les pauvres malades sauvages et français de la colonie". La première infirmière laïque en ce nouveau monde fit preuve d'un dévouement inlassable au chevet des malades et surtout des blessés de guerre, amis ou ennemis. L'Hôtel-Dieu de Montréal fut fondé à l'automne 1642, année d'arrivée de Jeanne Mance à Ville-Marie. Toutefois, on ne construisit l'hôpital proprement dit qu'en 1645. Ce bâtiment en bois mesurait soixante pieds de long sur vingtquatre de large. Jeanne Mance s'occupa elle-même, en 1658, du recrutement des infirmières pour son hôpital, les Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche.

Outre sa tâche d'hospitalière, Jeanne Mance fut l'économe et la gérante de la colonie montréalaise dont elle contribua à assurer la survivance. En effet, à trois reprises, ses énergiques décisions ont permis de sauvegarder non seulement Ville-Marie et son hôpital, mais aussi le Canada tout entier. Elle n'hésita pas à affronter les difficultés de la traversée de l'Atlantique pour préserver l'oeuvre laborieusement commencée. Elle alla donc en France tantôt pour rassurer et regrouper les Associés, tantôt pour obtenir du renfort et des capitaux ou encore pour s'assurer que la compagnie de Saint-Sulpice prendrait charge de l'hôpital à la place de la société Notre-Dame.

Elle mourut le 18 juin 1673, à l'Hôtel-Dieu, l'hôpital qu'elle avait fondé quelque trente ans auparavant.